

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Le budget primitif du budget principal doit être voté chaque année. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses. Il doit être sincère. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 15 février au conseil de communauté.

Il présente 2 sections : fonctionnement et investissement qui doivent être votées en équilibre. De plus, les ressources propres doivent couvrir le remboursement en capital de la dette.

Rappel orientations du DOB 2018 :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services ;
- maîtriser le niveau de la masse salariale ;
- réaliser des économies d'échelle ;
- contenir la dette ;
- réaliser un programme d'investissement ambitieux et résolument tourné sur des projets structurants pour le territoire et pour la population.

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	CA 2017	BP 2018
O11 Charges à caractère général	2 524 432,65 €	2 635 195,00 €
O12 Charges de personnel	2 968 916,21 €	3 088 550,00 €
65 Charges de gestion courante	707 116,36 €	888 259,00 €
O14 Atténuation de produit	1 363 082,88 €	1 196 625,00 €
66 Charges financières	37 752,63 €	32 024,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 390,66 €	6 023,00 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	5 000,00 €	2 995,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 608 691,39 €	7 849 671,00 €
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	371 818,92 €	0,00 €
042- Amortissements	372 964,12 €	409 654,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	1 323 824,00 €
TOTAL GENERAL	8 353 474,43 €	9 583 149,00 €

Chapitre 011 Charges à caractère général (+ 4,39 %) soit une évolution de + 110 762,35 € :

- + 10 368 € de remboursements des frais de gestion de la MSAP de Dompaire au PETR des Vosges Centrales (solde 2017 - coût 2017 : 30 367,44 € - coût 2018 : 40 000€) ;
- + 9 000 € de contribution fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- + 5 911 € d'entretien du petit patrimoine réalisé par La Bouée (Vaubexy, Dompaire, Ville sur Illon et Madonne et Lamerey) ;
- + 9 707 € d'achat de fournitures diverses pour les Services Techniques ;
- + 10 392 € de frais divers d'administration générale ;
- + 13 140 de frais d'assurances (rémunération du cabinet qui à permis à la CCMD de réaliser globalement 47 122 € d'économie annuelle en frais d'assurance) ;
- + 4 800 € d'adhésion au label Ville et Métiers d'Arts ;
- + 3 134 € de frais de communication ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 124 211 € liés au transport scolaire (déjà comptabilisé en 2017 en attributions de compensation) ;
 - + 12 165,30 € au titre de la mise en œuvre des actions du CTEAC (compensé par une subvention plus importante) ;
 - + 4 693 € pour l'école de musique intercommunale (charges, fluides, honoraires ...) ;
 - + 3 742 € pour le cinéma Rio (charges, fluides, honoraires ...) ;
 - + 5 200 € pour la ludothèque du fait du rachat de matériels suite à un cambriolage ;
 - + 10 380 € pour le musée de la musique mécanique et de la dentelle (acquisition d'un manège et réparation de la toiture) ;
 - + 3 333 € pour la salle de Gym (reprise du bungalow) ;
 - + 12 856 € pour les actions de soutien à la parentalité (création de nouvelles actions, compensées par des subventions de la CAF) ;
 - + 5 261 € du fait du transfert de la crèche de Ville sur Illon à la CCMD à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
 - + 1 910 € liés à l'extension du RAM sur l'ensemble du territoire ;
 - + 13 494 € de suivi-animation du PIG (extension à l'ensemble du territoire) ;
 - + 2 574 € de création de sentier (Dommartin / Harol) ;
 - + 4 570 € pour l'organisation de la 1^{ère} journée du vent (subventionné par TEPCV) ;
 - + 22 380 € au titre du programme d'entretien de la Gitte (subventionné par l'agence de l'eau) ;
 - + 24 982 € pour l'organisation du salon économique 2018 (subventionné par LEADER) ;
 - + 7 474 € pour l'action économique (FISAC, fourniture de voirie ZAC) ;
 - + 6 195 € pour le tourisme (du fait du transfert de l'OT) ;
-
- - 14 315 € d'entretien de l'école de Oëlleville (sécurisation réalisée en 2017) ;
 - - 3 151 € du fait de l'abandon des NAP à l'école de Oëlleville ;
 - - 7 416 € pour le musée de la lutherie (assurances, location maison Gêrôme, ...) ;
 - - 9 780 € d'animations culturelles (Festival Coup de théâtre 2017 par la Compagnie Rêve Général) ;
 - - 2 503 € pour les COSEC (assurances, fournitures, ...) ;
 - - 3 275 € pour le stade à Mirecourt (fournitures, ...) ;
 - - 1 461 € pour le stade de Dompaire (fournitures, ...) ;
 - - 64 100 € pour la piscine intercommunale du fait des travaux au cours de l'année 2018 ;
 - - 9 978 € pour l'aire des gens du voyage ;
 - - 5 477 € pour la crèche de Mirecourt (travaux d'installation d'un haut-vent réalisés en 2017) ;
 - - 9 003 € pour la zone ex-ECB (assurances) ;
 - - 90 653 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (43 000 € de cotisations au SICOTRAL 2016 rattachées à l'exercice 2017 / 47 000 € de cotisation au SMD rattachées).

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant (+ 4,03 %)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent les + 119 633,79 € sont les suivantes :

- + 35 000 € de remboursements des mises à disposition de personnel liés au transport scolaire (déjà comptabilisé en 2017 en attributions de compensation) ;
- + 20 000 € pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie intercommunale (remboursée par les communes utilisatrices) ;
- + 10 000 € du fait du recrutement d'un « ambassadeur mobilité » pour le compte du SCOT (compensé par une recette équivalente de la Région et du SCOT) à compter de septembre 2018 ;
- + 10 000 € de régularisation de traitement 2017 ;
- + 12 000 € pour renforcer le service comptable des ordures ménagères ;
- + 34 234 € liés au transfert de l'agent d'accueil de l'office de tourisme associatif à la CCMD (compensé par la baisse de la subvention de fonctionnement à l'OT) ;
- + 30 000 € liés au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- - 32 352 € du fait du départ en retraite du chargé de mission habitat.

Chapitre 65 Charges de gestion courante (+ 25,62 %)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations et (369 450 €), les contributions aux structures partenaires (210 225 €) et les indemnités des élus (99 900 €),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Les principales évolutions qui expliquent les + 181 142,64 € sont les suivantes :

- + 1 000 € de cotisations aux missions locales ;
 - + 36 000 € de subventions reversées au SCOT au titre du projet « ambassadeur mobilité » (compensé par une recette équivalente de la Région) ;
 - + 1 690 € de cotisation au CD88 au titre de la mallette numérique (médiathèque) ;
 - + 30 000 € de subventions pour l'organisation du Symposium de sculpture (organisé tous les 2 ans) ;
 - + 127 400 € de subventions prévisionnelles liées aux crèches associatives (Ville sur Illon + 110 000 € et Mirecourt + 17 400 €, notamment du fait de la réduction des emplois aidés) ;
 - + 7 155 € de cotisation au SCOT (86 108 €) ;
 - + 20 468 € de cotisations aux EPTB ;
-
- - 2 000 € de créances admises en non-valeur (ordures ménagères) ;
 - - 3 150 € de subventions du fait de la suppression des NAP à Oëlleville ;
 - - 34 704 € de subventions à l'office de tourisme du fait du transfert de l'agent en charge de l'accueil à la CCMD.

Chapitre 014 Atténuation de produit (- 12,21 %)

Ces dépenses sont principalement constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €) et les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (999 851 €).

Les - 160 470,88 € sont liés à la modification de la comptabilisation des frais de transport scolaire des communes de l'ex-CCSD et des communes en extension (-148 699,51 €) et à la sortie des communes de Savigny et Hergugney de la CCMD à compter du 1^{er} janvier 2018 (-13 230 €).

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant 32 024 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 6 023 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 2 995 €

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 409 654€

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040. On peut de cependant noter une progression de + 36 689,88 € par rapport à l'exercice 2017.

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	CA 2017	BP 2018
70 Produit des services du domaine	957 783,03 €	879 987,00 €
73 Impôts et taxes	4 751 669,49 €	5 017 357,00 €
74 Dotations et participations	2 287 716,91 €	2 284 911,00 €
75 Autres produits gestion courante	44 647,24 €	46 157,00 €
77 Produits exceptionnels	41 733,05 €	18 465,11 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	6 508,00 €	3 987,00 €
O13 Atténuation de charges	176 638,64 €	140 400,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 266 696,36 €	8 391 264,11 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	145 161,60 €	115 706,00 €
Excédent : 002	3 607 679,77 €	2 362 589,89 €
TOTAL GENERAL	12 019 537,73 €	10 869 560,00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 70 Produits des services du domaine (- 8,12 %)

Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels et sportifs et des redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Les - 77 796,03 € sont surtout liés à la fermeture de la piscine pour travaux, soit autant d'entrées en moins.

Chapitre 73 Impôts et Taxes (+ 5,59 %)

Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (2 876 331 €), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 109 858 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (249 708 €) et de l'attribution de compensation versées par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges (779 960 €).

Les principales évolutions qui expliquent les + 265 687,51 € sont les suivantes :

- + 190 016 € de CFE ;
- + 143 995 € de TH et de TFB ;

- - 52 931 € de CVAE ;
- - 19 034 € de reliquats d'impôts perçus en 2017 au titre de l'exercice 2016.

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations (-0,12%)

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 188 350 €) et autres compensations, par les subventions et les participations.

Les principales évolutions qui expliquent les - 2 805,91 € sont les suivantes :

- + 132 177 € d'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (au titre de 2017 et 2018) ;
- + 36 000 € de subventions de la Région au titre du projet « ambassadeur mobilité » piloté par le SCOT ;
- + 5 193 € de subventions au titre de la mise en œuvre des actions du CTEAC ;
- + 6 500 € de subventions de la CAF liées à la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité ;
- + 22 290 € de subventions de la CAF liées à la petite enfance (crèches, RAM) ;
- + 10 447 € de subventions de l'ANAH au titre du suivi-animation du PIG 2015-2017 ;
- + 9 583 € de subventions de l'Agence de l'eau au titre du programme d'entretien de la Gitte ;
- + 32 180 € de subventions de LEADER et de l'État au titre du salon économique 2018 et du FISAC ;

- - 31 873 € de DGF ;
- - 20 005 € de compensation de CET (Contribution Economique Territoriale = CFE +CVAE) ;
- - 8 280 € de subventions du fait de la suppression des NAP à Oëlleville ;
- - 194 416 € de subventions liées à la valorisation des déchets du fait de rattachements de recettes 2016 et 2017 au compte administratif 2017 (que l'on ne retrouvera pas en 2018).

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (30 640 €) et par les revenus des locations.

Chapitre 77 Produits exceptionnels pour un montant de 18 465,11 €

Ces recettes sont principalement constituées par des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, écritures comptables liés aux cotisations pour la copropriété du centre d'activités de l'Aéropôle, etc.), par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances. Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

Chapitre 78 Reprise sur provisions pour un montant de 3 897 €

Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges (- 20,52 %)

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies, services partagés avec la commune de Mirecourt, etc.), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Les principales évolutions qui expliquent les - 36 238,64 € sont les suivantes :

- - 27 200 € de remboursements d'arrêts maladie suite à un départ en retraite d'un agent ;
- - 8 700 € d'emplois aidés.

Chapitre 042 Amortissements des subventions pour un montant de 115 706 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

On peut de cependant noter une diminution de - 29 455,60 € par rapport à l'exercice 2017.

2. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2018
16 Emprunts	202 974,00 €
OP 21 - CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES	30 354,00 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	900,59 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	6 560 994,00 €
OPFI-271-PARTS SOCIALES CITEOMIX	2 000,00 €
SUB EQUILIBRE ZAE FONCIERE	291 838,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 089 060,59 €
O40 -139... Subvention d'équipement	115 706,00 €
O41 -OP Patrimoniales-2312	899 915,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 015 621,00 €
DEFICIT INV N-1	1 160 302,41 €
TOTAL GENERAL	9 264 1984,00 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Auquel il faut ajouter 30 354 € de charges pour le parc des chaudières de la CCMD et 900,59 € de dépôts et cautionnement.

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 251 888,91 € de travaux sur l'aménagement de l'Ilion ;
- 204 792 € total des aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » (CD88 12,38 %, Région 43,56 %, CCMD 44,05 %) ;
- 13 000 € de panneaux (sentiers, équipements intercommunaux) ;
- 4 561 367 € pour les travaux sur les équipements sportifs dont 4 223 657,10 € pour la rénovation et l'extension de la piscine intercommunale ;
- 23 028 € pour les stades (dont une tondeuse et une benne Linder) ;
- 31 680 € de report de l'étude scolaire 2017 ;
- 16 827 € pour l'école d'Oëlleville (dont 10 000 € de création de la cantine) ;
- 19 353 € d'achat de logiciel et matériel informatique ;
- 132 000 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 72 000 € pour l'achat d'un compacteur neuf) ;
- 362 176 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 181 200 € pour la réalisation d'une couveuse et d'un show-room à destination des luthiers, 73 200 € pour la mise en place d'un système

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

de régulation de l'hygrométrie dans les musés) ;

- 79 634 € d'équipements culturels (dont 58 000 € d'achat de la maison Gérôme) ;
- 507 646 € pour la construction de la micro-crèche de Madegney ;
- 4 410 € pour l'aide à l'acquisition de vélos électriques ;
- 130 000 € d'acquisition d'un terrain à Poussay en vue d'aménager une zone économique (montant à reporter au budget ZAE Foncière) ;
- 212 570 € total des aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC (Etat 35,26 %, Région 25,57 %, CCMD 39,17 %) ;
- 5 028 € pour l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- 4 302,42 € de fonds de concours pour la commune de Remicourt (report 2016).

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Ces dépenses sont constituées par l'entrée au capital de la SCIC CitéoMix à hauteur de 2 000 €.

Auquel il faut ajouter 291 838 € de subvention d'équilibre au budget annexe ZAE Foncière :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Remboursement capital emprunt terrains Aéropôle	56 637,00 €	Ventes de terrains ZAE Poussay	68 000,00 €
Intérêts emprunt terrains Aéropôle	250,00 €	Subvention DETR ZAE Poussay	67 049,00 €
Achat terrain Poussay	130 000,00 €		
Travaux ZAE Poussay	240 000,00 €	Subvention d'équilibre	291 838,00 €

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2018
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	1 303 473,41 €
10 FCTVA REPORTS (10222-01)	152 982,68 €
10 FCTVA (10222-01) Nouveaux Crédits estimés	695 622,35 €
13-Subventions investissement	2 978 712,32 €
16-Emprunt	1 500 000,00 €
024-reprise caisse monnaie	800,24 €
TOTAL RECETTES REELLES	6 631 591,00 €
O40 - 28 Amortissement des biens	409 654,00 €
O41-OP Patrimoniales -2315	899 915,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 309 569,00 €
O21 Virement section Fonctionnement.	1 323 824,00 €
TOTAL GENERAL	9 264 984,00 €

Chapitre 10 Dotations et fonds divers

Ces recettes sont constituées par l'excédent de fonctionnement capitalisé (n-1) et par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 Subventions d'investissement

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 27 176 € de subventions pour les travaux d'aménagement de la Gitte ;
- 168 037 € de subventions pour les travaux d'aménagement de l'Illon ;
- 144 189 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » ;
- 2 022 396 € de subventions pour les travaux sur les équipements sportifs dont 1 665 802 € pour la rénovation et l'extension de la piscine intercommunale ;
- 7 872 € de subventions pour l'étude scolaire ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 4 166 € de subventions pour la cantine de l'école d'Oëlleville ;
- 5 145 € de remboursements des CC de l'Ouest des Vosges pour logiciel d'urbanisme ;
- 70 673 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels (dont 22 337 € pour la réalisation d'une couveuse et d'un show-room à destination des luthiers, 28 336 € pour la mise en place d'un système de régulation de l'hygrométrie dans les musés) ;
- 18 769 € de subventions pour l'achat d'équipements culturels ;
- 365 597 € de subventions pour la construction de la micro-crèche de Madegney ;
- 144 691 € de subventions pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;

Chapitre 16 Emprunts et dettes

Cette recette est constituée par l'emprunt pour financer le programme d'investissement 2018.

3. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL (+ budget ZAE Foncière)

	CA 2016 consolidé	CA 2017	BP 2018
Epargne de gestion	969 630,61 €	695 757,60 €	573 617,11 €
Epargne brute	928 379,80 €	657 879,86 €	541 343,11 €
Epargne nette	680 313,51 €	403 579,49 €	251 378,11 €*

* Le calcul de l'épargne nette 2018 tient compte des charges pluriannuelles liées au parc des chaudières de la CCMD (30 354 €)

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL (+ budget ZAE Foncière)

Taux	Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	CAPITAL	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2018
Euribor 3 mois 1.051%	Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	23 800 €	156 014,07 €
Euribor 3 mois 1.051%	Bâtiment OM, crèche Ptit Diabls, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	140 000 €	1 094 353,85 €
4,39%-TX FIXE	Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	15 000 €	176 250,00 €
2,51%-TX FIXE	BAT DOMPAIRE	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	8 214,75 €	121 836,35 €
3,46%-TX FIXE	PRET COMP. BAT DOMPAIRE	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	15 958,14 €	257 216,98 €
Euribor 3 mois 0,071 %	Terrains Aéroport budget ZAE Foncière	853 714,49 €	20 ANS	du 1/06/2000 au 1/3/2020	56 636,68 €	130 445,57 €
TOTAL GENERAL					259 609,57 €	1 936 116,82 €

5. Niveau des taux d'imposition pour l'année 2018

- taxe d'habitation : 4,98 % ;
- taxe sur le foncier bâti : 3,72 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3,84 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : 28,29 % (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018, à savoir 13.30 %. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

6. Perspectives 2019-2020

Fonctionnement

En 2019 de nouvelles charges de fonctionnement liées au développement ou à la mise en place de services nouveaux :

- micro-crèche de Madegney (+ 20 000 €) ;
- impact potentiel des contrats aidés (3 aux Ptits Diables et 2 à Pap'illon = 50 000 €) ;
- piscine intercommunale (+35 000 € sur l'énergie uniquement) ;
- maisons des services au public (réflexion globale à engager) (+ 20 000 €) ;
- Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon (1,5€/hab=+ 28 500€ ou 2,80€/hab=+53 200€) ;
- création d'une agence économique (1,5 €/hab = + 30 000 €).

Au niveau des recettes de fonctionnement une réflexion sur la fiscalité des ménages est à engager au regard de la progression des dépenses de fonctionnement et de la diminution des recettes.

Cette même réflexion est à engager sur l'instauration de la taxe GEMAPI ainsi que sur la taxe de séjour.

Investissement

L'année 2019 sera la 1^{ère} année de la mise en place de la couverture Très Haut Débit sur une partie du territoire (1 M€ avec une aide de 70% du CD88), ainsi que la possible mise en place d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise (en partenariat financier avec le CD88 à hauteur de 80%).

Les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC (213 000 €/an subventionnés par l'état à hauteur de 35% et par la Région à 25%) et les aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » (123 150 €/an subventionnés par la Région à 50%) seront toujours en vigueur en 2019 et 2020.

Des investissements pour les zones d'activités économiques et le traitement de la friche ECB seront également à envisager.

D'autre part, des investissements pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries seront à programmer : nouveau camion (200 000 €) et matériels divers.

Les investissements prévisionnels pour l'année 2020 :

- rénovation du tennis à Mattaincourt ;
- tourisme de mémoire autour de la voie de la 2^{ème} DB.